

**Compte rendu de la séance
du conseil municipal du 30 mai 2018 à 18h00**

Etaient présents :

Pierre Canesse, Michel Brassart, Angélique Lavoisy, Philippe Desmet, Véronique Botte, Jean-Michel Hoorelbeke, Roger Ryelandt, Jean-Marc Drolez, Maryline Parquet, Claude Lesschave,

Excusés avec procuration : Gaëtan Prensier, Monique Hennebelle, Frédéric Lallemant,

Absents : Karine Ravassard, Virginie Glowacki, Lucie Herrero-Drolez, Nadia Golinski, Gauthier Gavory.

Nombre de votants : 13

Secrétaire de séance : Claude Lesschave,

Monsieur le maire ouvre la séance à 18h00

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2018 est approuvé à l'unanimité

1. Compte rendu des délégations du maire

Monsieur le maire rend compte des délégations, ci-après :

VMMETAL – 14 b rue de la République - Salomé 59496 pour acquisition et installation d'une rampe d'accès à l'église Saint Vaast pour un montant de : 1050.00 € HT.

STUDIO POINT C – 52 rue du Général Mangin – 59280 ARMENTIERES pour la réalisation d'une fresque « commémoration du 11 novembre » monuments aux morts pour un montant de : 6640 € TTC et 1500 € TTC

ETS BERTIER DEFRETIN – 10 rue Joseph Bara – 59320 HAUBOURDIN pour le remplacement des ventilos convecteurs au restaurant scolaire pour un montant de 8423.42 € HT

SARL LAIGNEL – 3 route Nationale – 62138 AUCHY LES MINES pour le remplacement du disconnecteur sanitaire école maternelle pour un montant de 945.00 € HT

Entreprise Menuiserie Services – Z.I.A., 4 rue René Cauche – 59139 Noyelles les Seclin, pour les travaux de rénovation de l'école primaire, Avenant :

Lot 1 Cloisons Doublage plafonds pour un montant de 7 781.52 € HT

SODEMA – 3 avenue de la Créativité à Villeneuve d'Ascq 59650, pour les travaux de mise en sécurité « Intrusion – Incendie » du bâtiment de la maison du garde « CCAS »:

- Système alarme anti intrusion : 3855.20 € HT
- Système alarme incendie : 2051.25 € HT

Sas Groupe Pierre le Golf – zone Actisud Saint Jean – BP 70087 – JOUY AUX ARCHES 57133, pour l'acquisition de chariot standard pour les services de nettoyage des différents bâtiments communaux pour un montant de 7576.78 € HT

2. Décision modificative n° 01 au budget principal commune

Il est proposé à l'assemblée les écritures modificatives suivantes au budget. Monsieur Michel Brassart indique qu'il s'agit d'acquisition de matériel pour le service entretien et restaurant scolaire, impliquant un nouveau protocole de nettoyage. Ce procédé est à la fois ergonomique, écologique et économique.

Section Investissement

Article 2184 - Opération 333 – mobilier école : - 7000.00 €

Article 2188 – Opération 316 – matériel service entretien + 7000.00 €

Monsieur le maire fait procéder au vote

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

3. Créations et suppressions de postes

Monsieur le maire propose à l'assemblée de valider le tableau des effectifs de la filière technique ci-après, à compter du 1^{er} juin 2018 compte tenu de la saisine Comité Technique Paritaire et de son avis favorable en date du 23 mars 2018.

Cadres d'Emplois	Grades	Ancienne situation au 30/03/2017		Nouvelle situation 1/06/2018	
		Nombre	Pourvus	Nombre	pourvus
Agents de maîtrise territoriaux					
	Agent de maîtrise Principal	1	1	2	2
Agent de maîtrise		1	1	0	0
Adjoints techniques territoriaux					
	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	3	2	4	4
Adjoint technique		13	13	11	11
	total	18	17	17	17

Monsieur le maire fait procéder au vote

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

4. Prise de compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) par la MEL

Monsieur le maire explique que par délibération n° 17 C 1124 du 15 décembre 2017, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a décidé de prendre la compétence du Schéma d'aménagement et de la Gestion des eaux (SAGE). Les SAGE sont des documents de planification dans les domaines de l'eau et disposent d'une portée réglementaire. Ils ont pour objectifs, à travers des dispositions et des orientations, d'améliorer la qualité des rivières, de pérenniser les ressources en eau, de prévenir le risque inondation et de concilier les différents usages de l'eau. Les documents d'urbanisme doivent notamment être compatibles avec les orientations du SAGE.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accepter le transfert de la compétence SAGE à la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur le maire fait procéder au vote

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

5. Représentant de la commune au sein de la commission de suivi du site de la SAS Vanheede France

L'arrêté préfectoral en date du 3 juin 2013 modifié, a nommé pour une durée de cinq ans, les membres de la commission de suivi du site (C.S.S) relative à la société S.A.S Vanheede France à Billy-Berclau. Cette commission de suivi du site est composée de cinq collègues :

- Administration de l'Etat
- Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale,
- Riverains et associations,
- Exploitants,
- Salariés.

La commune de Salomé étant géographiquement concernée par la C.S.S, il convient de procéder au renouvellement des membres du collège « Collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale » pour une durée de cinq ans. Par arrêté préfectoral du 6 août 2014, Monsieur Claude Lesschave a été désigné comme représentant de la commune de Salomé.

Sont proposés :

Titulaire : Claude Lesschave

Suppléant : Roger Ryelandt

Monsieur le maire fait procéder au vote

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

6. SIDEN-SIAN – Consultation des modifications statutaires

Lors de la réunion de son Comité Syndical du 30 janvier 2018, le SIDEN-SIAN a souhaité préciser les dispositions de ses statuts relatives aux modalités d'un éventuel départ d'une collectivité adhérente. Ces modifications, adoptées à l'unanimité, prévoient que les biens du SIDEN-SIAN situés sur le territoire des communes concernées feront l'objet d'un versement par cette collectivité au SIDEN-SIAN pour un montant correspondant à la valeur nette comptable, déduction faite des subventions perçues par le Syndicat pour ces biens et du solde de l'encours de la dette afférente à ces biens.

Monsieur le maire fait procéder au vote

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

7. Tarifs cantine - aide aux devoirs - temps méridien - mercredis récréatifs - garderie - ALSH - séjour été - multimédia - copies - salles communales - séjours été ALSH - Repas à domicile - cimetière

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur l'application des tarifs et taux ci-après. Monsieur Michel Brassart souhaite un vote par tarif. Il indique que l'augmentation proposée est de 1,15%

Cantine à compter du 1^{er} septembre 2018

Maternelle saloméen	2.90 €
Maternelle extérieur	3.50 €
Primaire saloméen	3.15 €
Primaire extérieur	3.80 €
Adulte enseignant	6.20 €
Tarif spécial non réservé	6.20 €

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**Aide aux devoirs à compter du 1^{er} septembre 2018**

Tarif unique	1.05 € par séance
--------------	-------------------

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**Garderie – Temps méridien à compter du 1^{er} septembre 2018**

Quotient familial CAF	Tarif garderie matin	Tarif garderie soir	Temps méridien
QF. 0 à 457	1.30 €	1.30 €	0,10 €
QF.458 à 504	1.40 €	1.40 €	0,15 €
QF. 505 à 552	1.50 €	1.50 €	0,20 €
QF. 553 et plus	1.60 €	1.60 €	0,25 €
Extérieur	1.85 €	1.85 €	0,35 €
Par quart d'heure de retard entamé		3.00 €	

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**Mercredis récréatifs à compter du 1^{er} septembre 2018**

Pour le mercredi matin, la commune propose un nouvel accueil de loisirs, dit « mercredi récréatif » qui fonctionnera de 8h30 à 11h30.

Pour ces mercredis récréatifs, il est proposé les tarifs ci-après :

- Saloméens : 6,60€ - Extérieurs : 8,60€

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention**Accueil de loisirs à compter du 1^{er} septembre 2018**

Q.F. CAF	Tarif 1 enfant		Tarifs 2 enfants		Tarifs 3 enfants		Tarifs 4 enfants	
	1 jour	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour	5 jours
QF. 0 à 430	4.80 €	24.00 €	4.35€	43.50 €	4.10 €	61.50 €	3.85 €	77.00 €
QF.431 à 516	5.30 €	26.50 €	4.80€	48.00 €	4.50 €	67.50 €	4.25 €	85.00 €

QF. 517 à 620	5.80 €	29.00 €	5.25€	52.50 €	4.95 €	74.25 €	4.65 €	93.00 €
QF. 621 à 743	6.40 €	32.00 €	5.75€	57.50 €	5.45 €	81.75 €	5.15 €	103.00 €
QF. 744 à 892	7.00 €	35.00 €	6.30€	63.00 €	5.95 €	89.25 €	5.60 €	112.00 €
QF. 893 à 1069	7.70 €	38.50 €	6.95€	69.50 €	6.55 €	98.25 €	6.15 €	123.00 €
QF. 1070 à 1284	8.45 €	42.25 €	7.60€	76.00 €	7.20 €	108.00 €	6.75 €	135.00 €
QF. > 1285	9.35 €	46.75 €	8.45€	84.50 €	7.95 €	119.25 €	7.50 €	150.00 €
Extérieur	10.70 €	53.50 €	9.65€	96.50 €	9.10 €	136.50 €	8.55 €	171.00 €

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Séjour été

Dans le cadre de l'accueil de loisirs de juillet 2018, deux séjours seront proposés aux familles. Il est demandé à l'assemblée de valider les grilles tarifaires ci-dessous :

Séjour à la ferme Beck à Bailleul (4 Jours / 3 Nuits) du 30/07 au 2/08/2018

Tranche	Tarifs
< 504	56.00€
505 à 743	74.00€
744 à 1069	92.00€
> 1070	110.00€
EXTERIEUR	127.00€

Séjour base de loisirs d'Amaury (5 jours / 4 nuits) du 30/07 au 3/08/2018

Tranche	Tarifs
< 504	92.00€
505 à 743	120.00€
744 à 1069	151.00€
> 1070	178.00€
EXTERIEUR	202.00€

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Tarifs Multimédia à compter du 1^{er} janvier 2019

Tarif personne seule saloméenne	15.00 €
Tarif famille saloméenne	18.00 €
Tarif extérieur personne ou famille	22.00 €

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Tarifs copies à compter du 1^{er} septembre 2019

Copie	0.20 €
Télécopie	0.20 €

Gratuité pour les demandeurs d'emplois sur présentation de la carte d'inscription Pole Emploi

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Tarifs Cimetières à compter du 1^{er} janvier 2019

Columbarium 15 ans	420.00 €
Columbarium 30 ans	700.00 €
Vase en bronze	25.00 €
Concession cimetière 15 ans	220.00 €
Concession cimetière 30 ans	300.00 €
Cave urne 15 ans	370.00 €
Cave urne 30 ans	570.00 €
Taxe funéraire	80.00 €

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Tarifs repas à domicile à compter du 1^{er} septembre 2018

Saloméens	4.85 €
extérieurs	7.30 €

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

Tarifs des salles à compter du 1^{er} janvier 2019

Tarif location Salle des fêtes Nowacki			
	En 2017	Propositions 2018	Propositions conseil prépa
Saloméen	675.00 €	700.00 €	675.00 €
Extérieur	900.00 €	950.00 €	1000.00€
Société commerciale	1600.00 €	1600.00 €	1700.00€
Associations saloméennes (1 ^{ère} réservation)	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Associations saloméennes (2 ^{ème} réservation)	500.00 €	600.00 €	500.00€
Extérieur 1 journée en semaine	400.00 €	400.00 €	500.00€
Saloméen 1 journée en semaine	300.00 €	300.00 €	300.00€
Nuit Saint Sylvestre	700.00 €	950.00 €	700.00€
Association saloméenne 1 jour samedi ou dimanche	250.00 €	300.00 €	250.00€

Tarif location Salle Cornette			
	En 2017	Propositions 2018	Propositions conseil prépa
Saloméen	360.00 €	380.00 €	360.00 €
Extérieur	460.00 €	480.00 €	500.00€
Associations saloméennes (1 ^{ère} réservation)	0.00 €	0.00 €	0.00€
Associations saloméennes (2 ^{ème} réservation)	275.00€	300.00 €	275.00€
Nuit Saint Sylvestre	400.00€	480.00 €	400.00€
Association saloméenne 1 jour samedi ou dimanche	150.00€	150.00 €	150.00 €

Tarif location Salle Folcke			
	En 2017	Propositions 2018	Propositions conseil prépa
Saloméen	150.00 €	150.00 €	150.00 €
Extérieur	180.00 €	180.00 €	200.00€

Monsieur Michel Brassart propose la grille tarifaire ci-dessous. Il explique que le coût mensuel de la salle des Fêtes est d'environ 3000€ par mois. Les recettes des locations sont de l'ordre de 15 000€. Monsieur le maire ne souhaite pas augmenter le tarif de la seconde location aux associations, ainsi que celui de la Saint Sylvestre et la location 1 jour aux associations. Il est également évoqué la mise en place d'une labellisation, sorte de partenariat entre la commune et les associations permettant à ces dernières de bénéficier d'un tarif préférentiel et de moyens logistiques adéquates pour la promotion de leur manifestation.

Après discussion, il est proposé de retirer la délibération et la reporter à un prochain conseil

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

8. Révision des loyers bâtiment communaux

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les loyers des bâtiments communaux concernant les logements de fonction et garages, Place Louis Bocquet, rue Pasteur à Salomé, font l'objet d'une révision au 1^{er} juillet de chaque année, soit une augmentation de 1.34 %.

Il est proposé d'appliquer les tarifs ci-après :

Habitation	84 rue Pasteur	231.50 €
Habitation	88 rue Pasteur	225.40 €
Garage	Rue Pasteur	42.70 €

7 voix pour - 3 voix contre - 3 abstentions

9. Dénomination square Colonel Arnaud Beltrame, héros de la patrie

Monsieur le maire propose de dénommer le square ou est situé le monument aux Morts (angle rues Pasteur/Victor Hugo) : square du Colonel Arnaud Beltrame, héros de la patrie.

Monsieur le maire fait procéder au vote

13 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention

10.Dénomination terrain d'honneur de football : Franck Queudrue

Monsieur le maire explique qu'il a reçu une demande de dénomination du terrain d'honneur de football de l'Association sportive saloméenne de foot. Le nom proposé est celui de Franck Queudrue, ancien joueur professionnel du Racing club de Lens. A cette occasion, une inauguration est prévue le 9 juin 11h suivie d'un match regroupant d'anciens professionnels du RC de Lens.

Claude Leeschave reste surpris de ce choix évoquant un gardien de but du LOSC ayant habité 5 ans dans la commune. Monsieur le maire rappelle qu'il s'agit d'un choix du club de foot de Salomé.

Monsieur le maire fait procéder au vote

8 voix pour - 3 voix contre - 2 abstentions

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le maire lève la séance.

Salomé, le 30 mai 2018

Pierre Canesse

Maire
Conseiller métropolitain